

For Earth, For Life



KUBOTA

CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

REPONSE AUX OBSERVATIONS DE LA SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

ARTELIA Bâtiment & Industrie

Branche Industrie & Nucléaire

47 avenue de Lugo

Code postal Ville

Tel. : +33 (0)1 77 93 78 00

Fax : +33 (0)1 77 93 77 98

APPROBATION ET MISE A JOUR DES DOCUMENTS

I				
H				
G				
F				-
E				-
D				-
C				
B				-
A	25/04/2019	CBT	VGD	Version originale
Indice	Date	Rédacteur	Vérificateur	Commentaires

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. REPONSES	1
2.1. SURFACES EN ZONE ZNIEFF	1
2.2. EMPLOIS	1
2.3. ACCES AU SITE	2
2.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE	2
2.5. CAPACITE D'ACCUEIL BATIMENT	2
ANNEXE 1 - Synthèse de l'enquête publique	3
ANNEXE 2 - Plan de masse ZNIEFF (0376_ART_PRG_ARC_PL_TZ_TN_202_B)	4

1. OBJET

L'objet de ce document est de répondre aux observations de la synthèse de l'enquête publique disponible en Annexe 1.

2. REPONSES

2.1. SURFACES EN ZONE ZNIEFF

Observation 1 : Ne pas imperméabiliser les surfaces en zone ZNIEFF.

Réponse : L'implantation du projet a minimisé les surfaces imperméabilisées dans cette zone. Cependant, l'imperméabilisation d'une partie de la zone est nécessaire au regard de :

- Rayon de giration obligatoire pour les tests de KUBOTA
- Déplacement de la piste 15 et 20 à l'Ouest, permettant alors une meilleure implantation de ces pistes à pentes avec des talus en pente douce, mais nécessitant un déplacement des toutes les pistes vers l'Est

Observation 2 : Suite à la modification d'implantation, y'a-t-il un impact sur la surface imperméabilisée (1,7ha) de la zone ZNIEFF ?

Réponse : La modification d'implantation a un impact positif sur la surface imperméabilisée en zone ZNIEFF. En effet, cette surface, avec le plan d'implantation initial, était de 1,7 ha (détail dans la réponse à la MRAE du 22 Février 2019). A présent, la surface imperméabilisée est de 1,06 ha soit 20 % de la zone ZNIEFF du site.

Il y a alors une diminution de surfaces imperméabilisées en zone ZNIEFF d'environ 640 m². Le plan masse de superposition avec la zone ZNIEFF de la nouvelle implantation est disponible en Annexe 2.

2.2. EMPLOIS

Observation : Favoriser des emplois locaux

Réponse : En complément des emplois propres à KUBOTA, la société favorisera pour les services (contrats de sous-traitance) des sociétés locales notamment sur les domaines suivants :

- Restauration
 - Maintenance bâtiment
 - Maintenance espace vert
 - Gardiennage/Hôtesse d'accueil
 - Services nettoyage
 - Gestion des déchets
 - Reprographie
 - Location de véhicules
-

L'installation de KUBOTA aura également un impact positif sur des emplois indirects tels que dans la restauration ou l'hôtellerie.

2.3. ACCES AU SITE

Observation : Création d'une voie de circulation à partir de la CD 25

Réponse : La route départementale D25 n'est pas contiguë avec le site KUBOTA. L'accès au site a été prévu en fonction de l'implantation des bâtiments de bureaux en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

2.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE

Observation : Installation de panneaux solaires sur les toitures

Réponse : Les structures des bâtiments sont dimensionnées pour pouvoir accueillir des panneaux solaires dans le futur.

2.5. CAPACITE D'ACCUEIL BATIMENT

Observation : Quel est l'impact de l'augmentation de la capacité du site (120 à 170 personnes) sur l'activité ?

Réponse : Il a été décidé de dimensionner les bâtiments dès le départ pour le développement de la société dans les cinq années à venir. Pour autant, les activités du centre sur les pistes ne seront pas impactées car les données communiquées dans le dossier ICPE sont les seuils maximums d'activités prévus sur les pistes.

oOo

ANNEXE 1 - Synthèse de l'enquête publique

Le 23 avril 2019

A l'attention de Monsieur Colacicco, Directeur de Farm Machinery Engineering Europe

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KUBOTA EUROPE en vue d'exploiter un Centre de recherche et de développement sur la commune de Crépy-en-Valois s'est tenue du lundi 18 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019 inclus soit durant trente-trois jours.

Je vous prie de trouver ci-joints le Procès-Verbal de synthèse, la copie du registre et un courrier de l'Association Crépy Environnement et Qualité de la Vie.

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'environnement et à l'arrêté d'enquête publique, je vous demande de m'adresser sous 15 jours vos observations éventuelles en réponse à ces remarques ou interrogations afin que je puisse terminer mon rapport et rédiger mes conclusions.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le commissaire-enquêteur



Anne-Marie Farvaque

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KUBOTA Europe en vue d'exploiter un Centre de Recherche et Développement sur la commune de Crépy-en-Valois

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A Déroulement de l'enquête publique

Les dates et heures des cinq permanences ont été choisies de manière à faciliter la venue du public. Celles-ci étaient réparties sur différents jours de la semaine et deux permanences avaient lieu le samedi matin. Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête, a pu recevoir toutes informations pendant les permanences et exprimer toutes observations oralement, sur le registre d'enquête, par courriel ou par lettre.

Quatre personnes sont venues se renseigner sur le projet durant les permanences. Trois d'entre elles ont émis des observations sur le registre. J'ai également reçu un courrier de l'Association Crépy Environnement et Qualité de la Vie. Aucun mail, sur l'adresse électronique mise à la disposition du public, ne m'a été transféré.

B Observations du public

Mme Marie Thomassin a consigné une observation lors de la 2^{ème} permanence sur le registre : « Belle implantation sur Crépy-en-Valois. Bravo pour cette diversification qui se développe sur notre secteur pour une dynamisation industrielle et un nouveau vivier d'emplois. ».

M. Lewandowski, secrétaire-adjoint de l'Association 'Crépy Environnement et Qualité de la Vie', est venu s'informer du projet à la 2^{ème} permanence.

Un habitant de Crépy-en-Valois est venu s'informer du projet lors de la 4^{ème} permanence. Il a consigné l'observation ci-après sur le registre : « Un beau projet de Kubota, je suis pour. Implantation bien faite et projet très compréhensible. »

M. Marcel Vaucher a écrit sur le registre lors de la 5^{ème} permanence : « Je suis pour à 100% car c'est une entreprise japonaise qui va créer de nombreux emplois. En plus des emplois d'ingénieurs, de techniciens, certainement des gardiens qui surveilleront jours et nuits l'entreprise car c'est un centre d'essais. Cent soixante-dix emplois, plus des emplois induits. Bien sûr, me direz-vous peut-être, ce sont des terres agricoles, mais nous ne pouvons pas faire autrement. Quant aux bruits, c'est règlementé d'après la commissaire-enquêteur, ils vont recueillir les eaux de pluie qui vont être traitées, et un espace entre les pistes qui vont être plantés de graminées sauvages de hautes herbes qui vont attirer les oiseaux. J'y mettrais également des chardons pour attirer les chardonnerets qui sont de magnifiques oiseaux. Enfin, je suis pour à 100%. Merci Monsieur Fortier maire de Crépy en Valois et la majorité du conseil municipal. »

J'ai reçu le 10 avril 2019 un courrier de l'Association Crépy Environnement et Qualité de la Vie signé de M. Yves Mouny, président, Mme Lydia Laurent, vice-présidente, M. Philippe Marat, secrétaire, M. Tadeusz Lewandowski, secrétaire-adjoint et de Mme Annie Bergmann, trésorière adjointe :

« Association Crépy Environnement et Qualité de la Vie crepy.environnement@gmail.com
crepy.environnement.over-blog.fr

Communauté de communes du Pays de Valois : Notre avis concernant l'implantation de la société KUBOTA à Crépy-en-Valois

Après étude du dossier et un rendez-vous le samedi 30 mars avec le commissaire-enquêteur et délibération du bureau directeur de notre association, nous émettons un avis favorable au vu de :

- L'imperméabilisation de 5,6 ha de terres agricoles sur 30 ha occupés, bien que nous regrettions cette imperméabilisation ;
- Selon les bureaux d'études Rainette et SOCOTEC, les enjeux sur l'environnement seront faibles et modérés (La faune en particulier) ;
- La grande aire de lavage utilisée en circuit fermé ;
- Les eaux pluviales des toitures et de la voirie sont séparées. Celles de la voirie sont traitées ;
- Le niveau de bruit est inférieur aux valeurs réglementaires (tests de 50 tracteurs par jour) ;
- L'augmentation modérée de la circulation avec 120 véhicules légers et 5 camions par jour ;
- La zone de stockage des produits dangereux se trouvera à 210 m des magasins avec un champ de 10 ha entre la piste de tests et la zone commerciale. L'habitation la plus proche se situe à 180 m et un établissement recevant du public à 230 m ;
- Aucun risque que les flux thermiques en cas d'incendie ne débordent des limites de propriété ;
- Une butte de 2 m de hauteur et une clôture encadre la piste de tests ;
- Un confinement des produits dangereux ;
- En cas de fermeture le site sera réhabilité dans sa totalité.

La société a prévu des mesures de compensation qui consistent à :

- La création d'une zone tampon de 30 m de large entre le périmètre et la lisière du bois du Tillet avec la plantation de nombreux arbres dans le but de permettre la nidification des espèces d'oiseaux présents sur le site actuel prévu pour l'installation de la société KUBOTA ;
- La réduction de la zone d'éclairage ;
- La création d'une prairie d'une hauteur d'1 m sur 3,6 ha.

Nos propositions :

- Les surfaces situées en ZNIEFF, à la lisière du bois de Tillet ne doivent pas être imperméabilisées et sanctuarisées. Celles-ci sont empruntées par les grands animaux en provenance du biocorridor du bois du roi ;
- La création d'une route d'entrée à partir de la CD 25 pour éviter un accroissement de la circulation sur les autres routes de la zone industrielle ;
- Outre les emplois d'ingénieurs et techniques, nous espérons que sur les 170 emplois prévus, une certaine proportion sera locale ;
- Limiter l'utilisation de l'énergie par l'installation de panneaux sur les toitures.

Comme nous l'avons déjà affirmé, notre association milite pour un développement économique qui permet de réduire l'impact environnemental.

Si vous voulez consulter le dossier, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques>

Comité directeur de l'association Crépy environnement et qualité de la vie

Le président : signé Yves Mouny La vice-présidente : signé Lydia Laurent

Le secrétaire : signé Philippe Marat Le secrétaire-adjoint : signé Tadeusz Lewandowski

La trésorière-adjointe : signé Annie Bergmann. »

C Observations du commissaire-enquêteur

Peu d'observations ont été recueillies lors de l'enquête publique. Le dossier m'est apparu volumineux, clair et accessible. Etant donné le nombre important de pièces qu'il contient, il nécessite plusieurs heures d'étude avant d'en acquérir une connaissance suffisante, ce qui peut être un frein pour le public. Toutefois, la présence d'un sommaire, d'une note de présentation non-technique et d'un résumé non-technique rend la tâche plus aisée.

Mes questions sont les suivantes :

Le site est en partie implantée dans la ZNIEFF de type 1 pour une surface de 5,05 ha sur sa périphérie et vous avez indiqué dans votre réponse à l'avis de l'Autorité environnementale qu'une part de 1,7 ha sur ces 5,05 ha seront imperméabilisés afin de réaliser les pistes d'essais. Compte tenu de la modification d'implantation prévue des pistes d'essais 15 et 20 (à savoir piste en pente et aire de stationnement en côte), la surface imperméabilisée dans la ZNIEFF de type 1 sera-t-elle réduite ?

Dans la note descriptive de la modification d'implantation, il est mentionné que la capacité d'accueil du bâtiment bureaux passera de 120 à 170 personnes. Quel est l'impact de cette augmentation sur l'activité du site ?

ACF

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^(U)

lundi 18 mars 2019 de 9h à 12h : Première
permanence du commissaire-enquêteur en mairie.

aucune observation du public

du lundi 18 mars 2019 à 12h au samedi 30 mars 2019 à 9h

Mardi 2 mars = annexion de la notice descriptive
faisant état de certaines modifications du projet Kubota.

samedi 30 mars de 9h à 12h : Deuxième permanence
du commissaire-enquêteur en mairie

Belle implantation sur Crépy - e - Valois - Parc Thomassin
Bonne pour cette diversification qui se développe sur notre secteur,
pour une redynamisation industrielle et un nouveau vivier d'emplois

samedi 06 avril 2019 de 9h à 12h : Troisième permanence
du commissaire-enquêteur en mairie

aucune observation du public

du samedi 06 avril à 12h au mercredi 10 avril à 14h :

annexion le mercredi 10 avril au matin d'un courrier

de 2 pages de l'association Crépy Environnement et Qualité

de la Vie signé de M. Yves Mouru, Mme Lydia Laurent, M. Philippe Morat

Auf

M. Tadeusz Lewandowski, Mme Annie Bergmann.

Mercredi 10 avril de 14h à 17h ; Quatrième permanence du commissaire - enquêteur.

Un beau projet de Kubota, je suis pour.
Implémentation bien faite et projet très compréhensif.

Du mercredi 10 avril 17h au vendredi 19 avril 14h :

aucune observation

Vendredi 19 avril 2019 de 14h à 17h : Cinquième permanence du commissaire - enquêteur.

Vendredi 19 avril 2019 : Je suis pour à 100% car c'est une entreprise japonaise qui va créer de nombreux emplois - En plus des emplois d'ingénieurs, de techniciens, certainement des gardiens qui surveilleront jours et nuits l'entreprise car c'est un centre d'essai.

cent soixante dix emplois plus des emplois induits. Bien sûr, me direz-vous peut-être, ce sont des terres agricoles, mais nous ne pouvons pas faire autrement. Quand aux bruits, c'est réglementé d'après le commissaire enquêteur, ils vont recueillir les cas de plainte qui vont être traités, et un espace entre les pistes

Aut

qui vont être plantés de graminées sauvages
de hautes herbes qui vont attirer les oiseaux
J'y mettrais également des chardons, pour attirer
les chardonnerets qui sont de magnifiques oiseaux
Enfin, je suis pour à 100%.

Merci Monsieur Fortier
maire de Crépy en Valois
et la majorité du conseil
municipal



Association Crépy Environnement et Qualité de la Vie

crepy.environnement@gmail.com
crepy.environnement.over-blog.fr

Association loi 1901

Communauté de communes du Pays de Valois : Notre avis concernant l'implantation de la société KUBOTA à Crépy en Valois

Après étude du dossier et un rendez-vous le samedi 30 mars avec le commissaire enquêteur et délibération du bureau directeur de notre association nous émettons **un avis favorable** au vu de :

- L'imperméabilisation de 5,6 ha de terres agricoles sur 30 hectares occupés, bien que nous regrettons cette imperméabilisation ;
- Selon les bureaux d'études Rainette et SOCOTEC, les enjeux sur l'environnement seront faibles à modérés (La faune en particulier) ;
- La grande aire de lavage utilisée en circuit fermée ;
- Les eaux pluviales des toitures et de la voirie sont séparées. Celles de la voirie sont traitées ;
- Le niveau du bruit est inférieur aux valeurs réglementaires (tests de 50 tracteurs par jour) ;
- L'augmentation modérée de la circulation avec 120 véhicules légers et 5 camions par jour ;
- La zone de stockage des produits dangereux se trouvera à 210 m des magasins avec un champ de 10 ha entre la piste de tests et la zone commerciale. L'habitation la plus proche se situe à 180 m et un établissement recevant du public à 230 m ;
- Aucun risque que les flux thermiques en cas d'incendie ne débordent des limites de propriété ;
- Une butte de 2 m de hauteur et une clôture encadre la piste de tests ;
- Un confinement des produits dangereux ;
- En cas de fermeture le site sera réhabilité dans sa totalité.

La société a prévu des mesures de compensation qui consistent à :

- La création d'une zone tampon de 30 m de large entre le périmètre et la lisière du bois de Tillet avec la plantation de nombreux arbres dans le but de permettre la nidification des espèces d'oiseaux

présents sur le site actuel prévu pour l'installation de la société KUBOTA ;

- La réduction de la zone d'éclairage ;
- La création d'une prairie d'une hauteur d'1 m sur 3,6 ha.

Nos propositions :

- Les surfaces situées en ZNIEFF, à la lisière du bois de Tillet ne doivent pas être imperméabilisées et sanctuarisées. Celles-ci sont empruntées par les grands animaux en provenance du biocorridor du bois du roi ;
- La création d'une route d'entrée à partir de la CD 25 pour éviter un accroissement de la circulation sur les autres routes de la zone industrielle ;
- Outre les emplois d'ingénieurs et techniques, nous espérons que sur les 170 emplois prévus, une certaine proportion sera locale ;
- Limiter l'utilisation de l'énergie par l'installation de panneaux sur les toitures.

Comme nous l'avons déjà affirmé, notre association milite pour un développement économique qui permet de réduire l'impact environnemental.

Si vous voulez consulter le dossier, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques>

Comité directeur de l'association Crépy environnement et qualité de la vie

Le président

Signé : Yves Mouny

La vice-présidente

Signé : Lydia Laurent

Le secrétaire

Signé : Philippe Marat

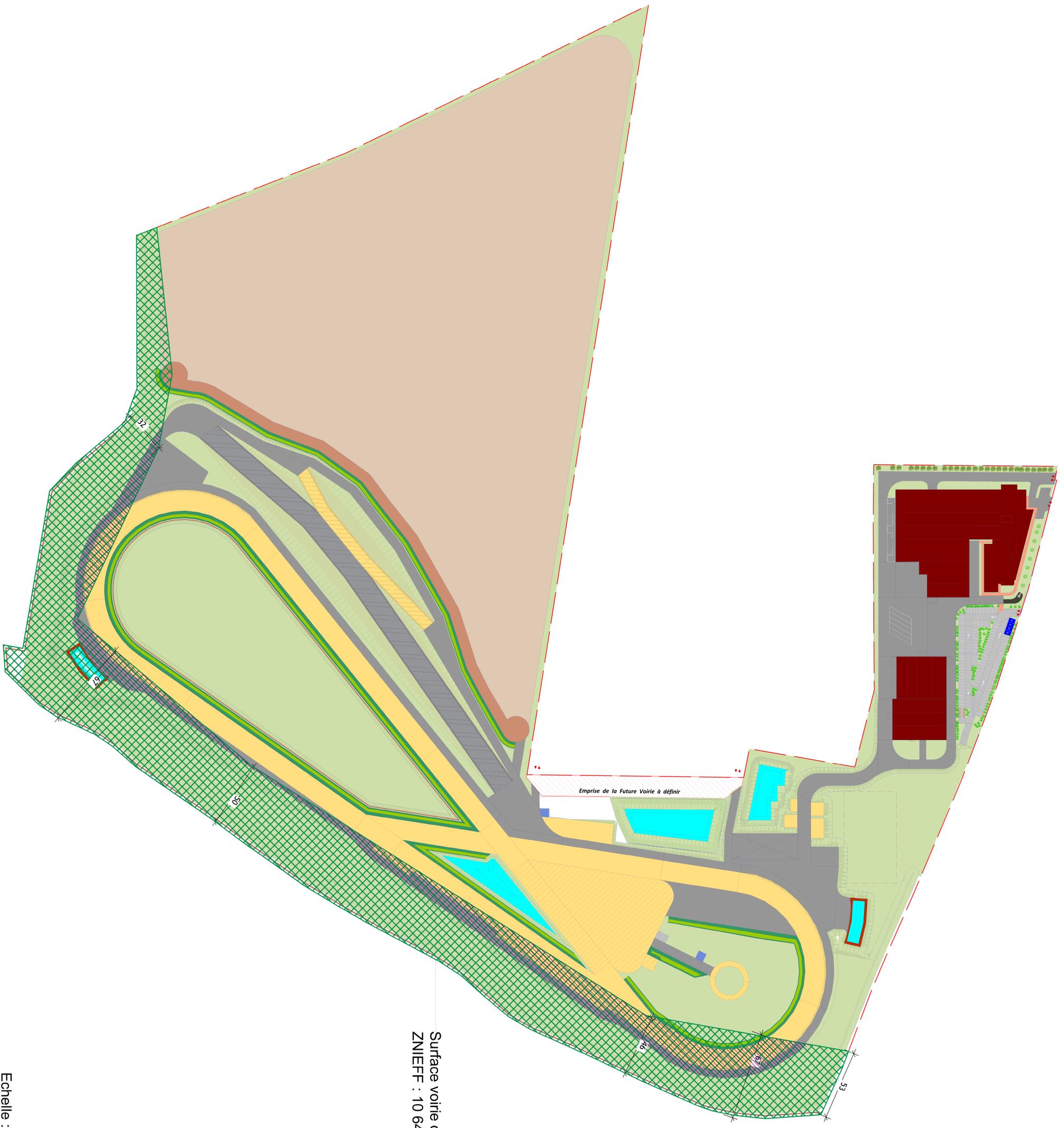
Le secrétaire-adjoint

Signé : Tadeusz Lewandowski

La trésorière-adjointe

Signé : Annie Bergmann

**ANNEXE 2 - Plan de masse ZNIEFF
(0376_ART_PRG_ARC_PL_TZ_TN_202_B)**



Surface voirie dans la ZNIEFF : 10 640m²

Légende

- Empiacement zone ZNIEFF selon <https://geoportail.gouv.fr>
- Superposition voirie et zone ZNIEFF
- Voirie légère
- Voirie lourde
- Voirie béton
- Bâtiment
- Piste gravillonnée
- Trottoir
- Espace vert
- Bassin
- Niche
- Halle
- Talus en remblais
- Talus en déblais
- Limite d'emprise

KUBOTA

Centre de R&D et essais
60800 Crépy-en-Valois

Plan de Masse ZNIEFF

Plan Masse

Echelle: 1 : 1500

Nature d'ouvrage
ZONAGE

PROJETANT & MAÎTRE D'ŒUVRE
ARTELIA BÂTIMENT & INGENIERIE

Architecte
ARTELIA BÂTIMENT & INGENIERIE

Maître d'ouvrage
ETI Emulsion / CYO

MAE Engineering
YARISAKA EUROPE GmbH
50179 Bapstfeld

Architecte
Hirogami Takahashi
Architecte DPLG
Oshimizu & Piat

Structure engineering
EDIFIS
10700 St-Denis
BETONC&C

Bureau de concours
Coordinateur PS

Consultant technique
EDIFIS



Echelle : 1/1000

0376	ART	PRG	ARC	PL	TZ	N0	202	B
------	-----	-----	-----	----	----	----	-----	---